
Norme internationale



6465

INTERNATIONAL ORGANIZATION FOR STANDARDIZATION • МЕЖДУНАРОДНАЯ ОРГАНИЗАЦИЯ ПО СТАНДАРТИЗАЦИИ • ORGANISATION INTERNATIONALE DE NORMALISATION

Cumin entier (*Cuminum cyminum* Linnaeus) — Spécifications

Whole cumin (Cuminum cyminum Linnaeus) — Specification

Première édition — 1984-06-01

ITeH STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

[ISO 6465:1984](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/8782a981-c0da-40a5-b7bc-0cd8f4c22ba5/iso-6465-1984)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/8782a981-c0da-40a5-b7bc-0cd8f4c22ba5/iso-6465-1984>

CDU 664.59

Réf. n° : ISO 6465-1984 (F)

Descripteurs : produit agricole, assaisonnement, épice, cumin, spécification.

Avant-propos

L'ISO (Organisation internationale de normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (comités membres de l'ISO). L'élaboration des Normes internationales est confiée aux comités techniques de l'ISO. Chaque comité membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du comité technique correspondant. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO, participent également aux travaux.

Les projets de Normes internationales adoptés par les comités techniques sont soumis aux comités membres pour approbation, avant leur acceptation comme Normes internationales par le Conseil de l'ISO.

La Norme internationale ISO 6465 a été élaborée par le comité technique ISO/TC 34, *Produits agricoles alimentaires*, et a été soumise aux comités membres en janvier 1983.

Les comités membres des pays suivants l'ont approuvée :

Afrique du Sud, Rép. d'	Hongrie	Royaume-Uni
Allemagne, R. F.	Inde	Sri Lanka
Australie	Iran	Tchécoslovaquie
Autriche	Malaisie	Turquie
Canada	Pays-Bas	URSS
Corée, Rép. de	Pérou	Venezuela
Corée, Rép. dém. p. de	Pologne	Yougoslavie
France	Roumanie	

[ISO 6465:1984](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/8782a981-c0da-40a5-b7bc-0cd8f4c274a5/iso-6465-1984)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/8782a981-c0da-40a5-b7bc-0cd8f4c274a5/iso-6465-1984>

Le comité membre du pays suivant l'a désapprouvée pour des raisons techniques :

USA

Cumin entier (*Cuminum cyminum* Linnaeus) — Spécifications

1 Objet et domaine d'application

La présente Norme internationale fixe les spécifications des fruits¹⁾ entiers du *Cuminum cyminum* Linnaeus, faisant l'objet d'une commercialisation au stade du commerce de gros et de demi-gros.

Des recommandations relatives aux conditions d'entreposage et de transport sont données en annexe.

2 Références

ISO 927, *Épices — Détermination de la teneur en matières étrangères.*

ISO 928, *Épices — Détermination des cendres totales.*

ISO 930, *Épices — Détermination des cendres insolubles dans l'acide.*

ISO 939, *Épices — Détermination de la teneur en eau — Méthode par entraînement.*

ISO 948, *Épices — Échantillonnage.*

ISO 1108, *Épices — Détermination de l'extrait étheré non volatil.*

ISO 2825, *Épices — Préparation de l'échantillon moulu en vue de l'analyse.*

ISO 6571, *Épices, aromates et herbes — Détermination de la teneur en huiles essentielles.*²⁾

3 Spécifications

3.1 Description

Le cumin entier est le fruit du *Cuminum cyminum* Linnaeus constitué par les deux méricarpes allongés qui restent unis et

dont les dimensions varient selon les origines. Sur chaque méricarpe, de couleur ocre-gris à brun clair, on distingue cinq côtes primaires assez minces de couleur claire, et quatre côtes secondaires plus larges, d'une teinte plus foncée.

3.2 Odeur et flaveur

La flaveur doit être caractéristique, aromatique et exempte d'odeur de moisi.

3.3 Absence de moisissures, d'insectes, etc.

Le cumin entier doit être exempt d'insectes vivants et de moisissures, et doit être pratiquement exempt d'insectes morts, de fragments d'insectes et de contamination par les rongeurs, visibles à l'œil nu (corrigé si nécessaire dans le cas d'une vision anormale) ou avec le grossissement pouvant s'avérer nécessaire dans chaque cas particulier. Si le grossissement est supérieur à X 10, mention doit en être faite au procès-verbal d'essai.

3.4 Matières étrangères

Dans le cadre de la présente Norme internationale, on considère comme matières étrangères :

- a) toutes matières qui sont en dehors des fruits du cumin, et notamment toutes les autres graines;
- b) toutes les autres matières étrangères animales, végétales ou minérales.

La teneur totale en matières étrangères, déterminée selon la méthode spécifiée dans l'ISO 927, ne doit pas être supérieure à la valeur indiquée dans le tableau 1 pour chacune des catégories.

1) Bien qu'il s'agisse botaniquement du «fruit», le terme «graine» est couramment utilisé dans le commerce.

2) Actuellement au stade de projet.

3.5 Classification

Le cumin entier peut être classé en fonction de son origine, et en trois catégories selon sa teneur en matières étrangères et la proportion de fruits cassés qu'il contient, comme spécifié dans le tableau 1.

3.6 Spécifications chimiques¹⁾

Le cumin entier doit satisfaire aux spécifications données dans le tableau 2.

4 Échantillonnage

Les livraisons de cumin entier doivent être échantillonnées selon l'ISO 948.

Préparer un échantillon moulu pour analyse selon l'ISO 2825 de façon que la totalité du produit passe au travers d'un tamis de

500 µm d'ouverture de maille. En raison du risque de perte d'huiles essentielles, il est nécessaire d'effectuer le broyage en prenant les précautions appropriées.

5 Méthodes d'essai

Les échantillons doivent être soumis à l'essai pour s'assurer de leur conformité aux spécifications de la présente Norme internationale, en suivant les méthodes d'essai auxquelles se réfèrent le paragraphe 3.4 et le tableau 2.

6 Emballage et marquage

6.1 Emballage

Le cumin entier doit être emballé dans des récipients propres, sains et secs, et en matière qui ne puisse avoir d'action sur le produit.

Tableau 1 — Catégories

Catégorie	Teneur en matières étrangères % (m/m) max.	Proportion de fruits cassés % (m/m) max.
I	1	5
II	3	5
III	5	5

Tableau 2 — Spécifications chimiques

Caractéristique	Spécification pour la catégorie			Méthode d'essai
	I	II	III	
Teneur en eau, % (m/m) max.	9	10	13	ISO 939
Cendres totales, % (m/m) (sur sec), max.	9,5	12	15	ISO 928
Cendres insolubles dans l'acide, % (m/m) (sur sec), max.	1,5	3	5	ISO 930
Extrait éthéré non volatil, % (m/m) (sur sec), min.	15	15	12	ISO 1108
Teneur en huiles essentielles, ml/100 g, min.	2,5	1,5	1,5	ISO 6571

1) Des limites concernant les substances toxiques seront ajoutées ultérieurement, en accord avec les recommandations de la Commission FAO/OMS du Codex Alimentarius.

6.2 Marquage

Les indications particulières suivantes doivent être inscrites sur chaque emballage ou mises sur une étiquette :

- | | |
|---|---|
| <ul style="list-style-type: none"> a) nom du produit, et nom commercial ou marque, s'il y a lieu; b) nom et adresse du producteur ou de l'emballleur; c) numéro de code ou de lot; | <ul style="list-style-type: none"> d) catégorie; e) masse nette; f) pays de production; g) toutes autres indications demandées par l'acheteur; h) année de récolte, si elle est connue; j) le numéro de la présente Norme internationale. |
|---|---|

Annexe

Recommandations concernant les conditions d'entreposage et de transport

iTeh STANDARD PREVIEW

A.1 Les emballages doivent être entreposés dans des locaux fermés, bien protégés du soleil, de la pluie et d'une chaleur excessive. période humide. Des dispositions appropriées doivent être prises pour permettre la fumigation dans l'entrepôt.

[ISO 6465:1984](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/8782a981-c0da-40a5-b7bc-03a4c22ba5/iso-6465-1984)

A.2 L'entrepôt doit être sec, exempt d'odeurs désagréables et protégé contre l'entrée d'insectes et autres prédateurs. La ventilation doit être réglée de manière à assurer une bonne ventilation en période sèche, et à être entièrement arrêtée en

A.3 Les emballages doivent être manipulés et transportés de manière qu'ils soient protégés de la pluie, du soleil ou d'autres sources de chaleur excessive, des odeurs désagréables et de toute contamination, en particulier dans les cales des navires.

Page blanche

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

ISO 6465:1984

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/8782a981-c0da-40a5-b7bc-0cd8f4c22ba5/iso-6465-1984>

Page blanche

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

ISO 6465:1984

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/8782a981-c0da-40a5-b7bc-0cd8f4c22ba5/iso-6465-1984>

Page blanche

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

ISO 6465:1984

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/8782a981-c0da-40a5-b7bc-0cd8f4c22ba5/iso-6465-1984>